

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## CHEMIN DU TERTRE - Transfert d'Office dans le domaine public d'une voie privée ouverte à la circulation publique

**L'enquête publique se tiendra du mardi 29 octobre 2019  
(9h30) au jeudi 14 novembre 2019 (17h00)**

Par délibération n°2 en date du 3 juillet 2019, Monsieur le Maire de la commune d'Arnage a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur un projet de transfert d'office dans le domaine public du chemin du tertre, pour une durée de 17 jours, du 29 octobre 2019 à 9h00 au 14 novembre 2019 à 17h00.

Par arrêté n°96 en date du 1 octobre 2019, le maire a désigné Monsieur Philippe LE COUTURIER, retraité de la SNCF, en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, **les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la mairie d'Arnage**, place F. Mitterrand 72230 Arnage, aux jours et heures d'ouvertures au public suivantes :

*Lundi : 9h / 12h – 14h/17h*

*Mardi : 9h / 12h – 14h/17h*

*Mercredi : 8h30 / 18h30*

*Jeudi : 14h / 17h*

*Vendredi : 9h / 12h – 14h /17h*

*Samedi : 9h / 12h*

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance sur place du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public** à la mairie d'Arnage pour recevoir ses observations et ses propositions aux jours et heures suivants :

***Mardi 29 octobre 2019 de 9h30 à 12h30;***

***Jeudi 14 novembre de 14h00 à 17h00.***

Toute personne pourra sur demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire d'Arnage à l'adresse suivante : place F. Mitterrand 72230 Arnage.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera disponible en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site de la ville: [www.arnage.fr](http://www.arnage.fr).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra également adresser ses observations et propositions par écrit à l'attention de M le Maire d'Arnage ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie@arnage.fr](mailto:mairie@arnage.fr)

Le présent avis sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique aux entrées du chemin du Tertre ainsi qu'à l'accueil de la mairie.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire d'Arnage et simultanément au Président du Tribunal Administratif de Nantes, son rapport, et ses conclusions motivées.